



## ACADÉMIE DE NORMANDIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### **Arrêté portant désignation des membres de la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des corps des infirmiers, des conseillers techniques et assistants de service social de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur**

La rectrice de la région académique de Normandie, rectrice de l'académie de Normandie, chancelière des universités

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 112-1, L. 261-1, L. 262-1 à L. 262-4, L. 263-1 à L. 263-2 ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2017-1052 du 10 mai 2017 portant statut particulier du corps interministériel des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2017-1051 du 10 mai 2017 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 instituant des commissions administratives paritaires au sein des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et de l'enseignement supérieur ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire académique précitée en date du 8 décembre 2022 ;

### **Arrête**

**Article 1er :** Sont nommés membres de la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard du corps des infirmiers, conseillers techniques et assistants de service social de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

#### **A. Représentants de l'administration :**

##### **a. Membres titulaires**

- Monsieur François FOSELLE, secrétaire général de l'académie de Normandie
- Madame Elodie LAMART, secrétaire générale adjointe, directrice des relations et des ressources humaines

##### **b. Membres suppléants**

- Madame Karine LEROUX-LECOQ, cheffe de la division des personnels de l'administration de l'académie de Normandie
- Madame Stéphanie LABEYRIE, cheffe du bureau des parcours professionnels des personnels de la filière technique, santé et sociale de l'académie de Normandie

**B. Représentants élus du personnel :**

a. Membres titulaires

- Madame Véronique HOARAU, DSDEN de la Manche, FSU
- Madame Patricia FRANCOIS, Collège Guillaume de Normandie de Caen, sans appartenance syndicale

b. Membres suppléants

- Madame Agnès MAGNAN, DSDEN de la Seine-Maritime, FSU
- Madame Florence FLEURY, Collège Claude Bernard du Grand-Quevilly, FSU

**Article 2 :** Le secrétaire général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 6 Mai 2025

Signé : François Foselle